

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Chantiers et travaux chez les particuliers en
Haute-Saône, c'est possible en toute sécurité.**

Vesoul, le 03 juin 2020

Covid-19

En Haute-Saône, les petites entreprises de bâtiment voient leur activité orientée à plus de 80% sur les chantiers auprès de particuliers.

Grâce au respect des gestes barrières et aux précautions prises par les artisans, les particuliers peuvent continuer de réaliser leurs travaux en toute sécurité.

Depuis le début de la crise sanitaire, les entreprises du bâtiment ont été fortement impactées y compris dans les chantiers auprès de particuliers qui représentent environ 80 % de leur activité.

Afin d'assurer la reprise de leur activité dans le respect des conditions sanitaires, les entreprises du bâtiment se sont engagées sur une série de recommandations, publiées dans un guide rédigé par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, et validé par le Ministre du Travail.

Ces recommandations sanitaires précisent tous les gestes barrières qui doivent être appliqués aussi bien par les particuliers que par les artisans, lorsque ces derniers sont amenés à intervenir à domicile. Il est notamment important de veiller à se tenir à une distance d'au moins un mètre les uns des autres et de se laver les mains toutes les heures. Lorsque cette distance ne peut être respectée ou qu'il y a une personne à risque dans le logement, le port du masque est obligatoire.

Les artisans doivent disposer chacun de leur propre outillage dans la mesure du possible et les désinfecter en cas de prêt entre eux. De même, dans leur bureau ou atelier, les professionnels désinfectent régulièrement les surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, claviers, téléphones...) pour empêcher la propagation du virus.

Lorsque ces recommandations sont appliquées avec succès, toutes les personnes présentes dans le logement sont protégées. Il n'y a donc aucune contre-indication à la reprise des travaux.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1/1

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL